



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 25 janvier 2011

Le recteur

à

Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale
Monsieur le président de l'université de Bourgogne
Monsieur le directeur de l'I.U.F.M.
Monsieur le chef du S.A.I.O.
Mesdames et messieurs les D.A.F.C.O.
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation Nationale
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré
Mesdames et messieurs les directeurs des C.I.O.
Mesdames et messieurs les présidents de Gréta
Mesdames et messieurs les conseillers en formation continue des Gréta

DAFPIC

Délégation Académique
Aux Formations
professionnelles Initiale
et Continue

Dossier suivi par
Marie-Odile BOUDOT
Référence MOB/MM/2011-15
Téléphone
03 80 54 09 74
Télécopie
03 80 54 09 99

Courriel
marie-odile.boudot@ac-
dijon.fr

Objet : Recrutement 2011-2012 des Conseillers en Formation Continue
Décret n° 90-426 du 22 mai 1990
Note de service n° 90-129 du 14 juin 1990

Vous voudrez bien assurer la meilleure diffusion de cette circulaire par affichage en salle des professeurs et dans les services administratifs.

Deux postes de Conseiller en Formation Continue seront vacants en septembre 2011, d'autres sont susceptibles de l'être.

Peuvent être candidats tous les fonctionnaires appartenant aux corps des personnels d'inspection, de direction, d'enseignement, d'éducation ou d'orientation ou aux corps relevant du Ministre chargé de l'Education et classés en catégorie A.

Peuvent également postuler :

- les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi de catégorie A,
- les Conseillers en Formation Continue déjà en poste dans une autre académie,
- les agents non titulaire ou extérieurs à l'Education Nationale, justifiant d'un diplôme permettant de se présenter à un concours externe de recrutement d'enseignant et justifiant d'une expérience professionnelle en rapport avec la formation d'adultes.

Vous trouverez ci-joint :

- une fiche décrivant la fonction de Conseiller en Formation Continue (C.F.C.),
- la liste des textes réglementaires concernant la fonction de C.F.C,
- un calendrier des opérations de recrutement,
- un descriptif du dossier-type de candidature,
- une fiche de candidature,
- une note d'information à l'attention du supérieur hiérarchique du candidat.

Le dossier complet devra m'être adressé sous le présent timbre, en double exemplaire :

- l'un par voie hiérarchique revêtu de l'avis ou du visa des autorités compétentes (Chef d'établissement, Chef de service, Inspecteur d'Académie ...)
- l'autre par envoi direct au Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue, à l'adresse suivante :

**Délégation Académique aux Formations
Professionnelles Initiale et Continue
Parc Tertiaire des Grands Crus
60^E, avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE
Tél. : 03.80.54.09.74/75- Fax : 03.80.54.09.99**

Délai de rigueur de réception des dossiers :

VENDREDI 8 AVRIL 2011

(y compris pour les dossiers parvenant par la voie hiérarchique).

Une réunion d'information sur le métier de Conseiller en Formation Continue et les conditions d'exercice de ses missions se tiendra :

**Mercredi 9 mars 2011 à 14 heures 30
DAFPIC – Salle n° 12
Parc Tertiaire des Grands Crus
60^E, avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE**

Le recteur

Pour le recteur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,

Régis HAULET

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de :

Patrick PETITGONNET
Responsable du Service Formation Conseil
GIP/FCIP de Bourgogne
Tél. : 03.80.58.81.23
Mél : patrick.petitgonnet@ac-dijon.fr

Marie-Odile BOUDOT
Responsable Administrative
DAFPIC
Tél : 03.80.54.09.74
Mél : marie-odile.boudot@ac-dijon.fr